


Réforme des retraites : les salariés Amadeus sont-ils concernés ?

Dans le secteur privé, les femmes ayant eu des enfants peuvent partir en retraite de manière anticipée. Elles bénéficient en effet de 2 ans de Majoration de la Durée d'Assurance (MDA) par enfant. Elles sont les plus pénalisées par la réforme.

 Prenons l'exemple d'une salariée née en 1973 qui a commencé à travailler à 23 ans après 5 années d'études supérieures et qui a une carrière complète. Aujourd'hui, elle obtient ses droits à la retraite à taux plein à 66 ans après 43 années de cotisation. Si elle a deux enfants, elle peut partir à la retraite à 62 ans sans décote (23 ans + 172 trimestres de cotisation - 16 trimestres de MDA = 62 ans). **Avec le projet de réforme du Gouvernement, elle ne pourra plus partir à 62 ans.** Elle devra travailler deux ans de plus jusqu'à 64 ans.

Eva, Jean – 55 ans Nés en 1967, 2 enfants Début de carrière à 21 ans	Soumia, Patrick – 50 ans Nés en 1972, 2 enfants Début de carrière à 22 ans	Justine, Marc – 40 ans Nés en 1982, 2 enfants Début de carrière à 23 ans	Elodie, Yassin – 30 ans Nés en 1992, 2 enfants Début de carrière à 24 ans
<p>Actuellement, Eva peut partir à 62 ans à taux plein. Jean peut partir à 62 ans avec une décote de 7.5%. Avec la réforme, ils devront attendre jusqu'à 63 ans et 9 mois.</p> <p>Actuellement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - si Eva travaille jusqu'à 64 ans, elle a une surcote de 10%. Avec la réforme, la surcote passe à 1.25%. - si Jean travaille jusqu'à 64 ans, il a une surcote de 2.5%. Avec la réforme, il perd la surcote. 	<p>Actuellement, Soumia peut partir à 62 ans à taux plein. Patrick peut partir à 62 ans avec une décote de 13.75%. Avec la réforme, ils devront attendre jusqu'à 64 ans.</p> <p>Actuellement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - si Soumia travaille jusqu'à 64 ans, elle a une surcote de 10%. Avec la réforme, elle perdra la surcote. - si Patrick travaille jusqu'à 64 ans, il a une décote de 3.75%. Avec la réforme, il aura une décote de 5%. 	<p>Actuellement, Justine peut partir à 62 ans à taux plein. Marc peut partir à 62 ans avec une décote de 20%. Avec la réforme, ils devront attendre jusqu'à 64 ans.</p> <p>Actuellement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - si Justine travaille jusqu'à 64 ans, elle a une surcote de 10%. Avec la réforme, elle perdra la surcote. - si Marc travaille jusqu'à 64 ans, il a une décote de 10%. Il peut partir à taux plein à 66 ans. 	<p>Actuellement, Elodie peut partir à 62 ans avec une décote de 5%. Yassin peut partir à la retraite à 62 ans avec une décote de 25%. Avec la réforme, ils devront attendre jusqu'à 64 ans.</p> <p>Actuellement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - si Elodie travaille jusqu'à 64 ans, elle a une surcote de 5%. Avec la réforme, elle perdra la surcote. - si Yassin travaille jusqu'à 64 ans, il a une décote de 15%. Il peut partir à taux plein à 67 ans.

Auditionné par la commission des Finances de l'Assemblée Nationale le 19 janvier, le président du **Conseil d'Orientation des Retraites** a déclaré : « *les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées* ». Après les 2 millions de manifestants du 19 janvier avec le soutien de la population et des syndicats,

TOUTES et TOUS en Grève le 31 Janvier

pour le RETRAIT de la réforme des retraites

RDV à 10H au Théâtre de Verdure à Nice

Vous pouvez vous inscrire dans les bus au départ d'Antibes, Cannes, Grasse en écrivant à cgt-amadeus@orange.fr

Site : cgt-amadeus.fr / Pour adhérer au syndicat CGT Amadeus, écrivez à cgt-amadeus@orange.fr